



AGRICOMTAT

Organisme Mixte de
Gestion Agréé

Agrément N° 3-04-840

Email : contact@agricomtat.fr - Site : www.agricomtatcga.fr

EVALUATION FORFAITAIRE DES DEPENSES D'AUTOMOBILE 2020

(Sous réserve d'une revalorisation éventuelle par l'administration)

Vous devez justifier les kilomètres parcourus à titre professionnel et, en fonction de ceux-ci et de la puissance fiscale de votre véhicule, vous pouvez calculer l'indemnité correspondante en vous référant au tableau ci-dessous :

Nous vous rappelons que dans le cadre du forfait un seul aller/retour domicile/travail doit être comptabilisé.

| Puissance Fiscale | Jusqu'à 5 000 km | de 5 001 km à 20 000 km | au-delà de 20 000 km |
|-------------------|------------------|-------------------------|----------------------|
| 3 CV et moins | d x 0,456 € | (d x 0,273) + 915 | d x 0,318 € |
| 4 CV | d x 0,523 € | (d x 0,294) + 1 147 | d x 0,352 € |
| 5 CV | d x 0,548 € | (d x 0,308) + 1 200 | d x 0,368 € |
| 6 CV | d x 0,574 € | (d x 0,323) + 1 256 | d x 0,386 € |
| 7 CV et plus | d x 0,601 € | (d x 0,340) + 1 301 | d x 0,405 € |

d = distance parcourue à titre professionnel

FORFAIT KILOMETRIQUE :

Nombre de kilomètres professionnels :

Janvier : Juillet :
Février : Août :
Mars : Septembre :
Avril : Octobre :
Mai : Novembre :
Juin : Décembre :

Total kilomètres professionnels parcourus sur l'année :

Puissance fiscale de votre véhicule :

Marque et modèle de votre véhicule :

En vous référant au tableau ci-dessus, vous pouvez calculer

Forfait Kilométrique de l'année en euros :

Je soussigné Docteur
Cachet

certifie exactes les informations ci-dessus.
Signature